

Inscriptions

Vous devez être adhérent de l'Association pour bénéficier des différents services. L'adhésion est de 12€ par année (du 1^{er} septembre au 31 août). Celle-ci est familiale.

Un dossier d'inscription est également nécessaire. Celui-ci est à renouveler chaque année scolaire. Les fiches de renseignements et sanitaire sont téléchargeables sur notre site internet : www.associationbcj.fr

- Fiche de renseignements
- Fiche sanitaire
- Photocopie du carnet de vaccination
- Photocopie recto verso de la carte d'identité ou du livret de famille
- Attestation CAF et RIB

PERISCOLAIRES & MERCREDIS

Une fois votre dossier enregistré, des codes d'accès au portail famille vous seront transmis afin de saisir vos réservations. N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des difficultés d'utilisation du portail famille.

Lien : <https://portail5.aiga.fr/v4/login.php5>
(voir notice explicative sur le site internet)

JEUNESSE & VACANCES

Les inscriptions se font au siège de l'Association (20 route de Jouvernex, 74200 Margencel). Celles-ci sont indiquées dans les programmes et sur notre site internet. Attention aucune inscription ne peut être faite par mail ou téléphone.

Inscription pour la rentrée scolaire 2023-2024

Siège de l'ASSOCIATION
04.50.72.34.40 / abcj@associationbcj.fr
Mercredi et vendredi de 9H à 11H30

Inscriptions jusqu'au 28 juillet – Reprise dès le 01 septembre

Fonctionnement et facturation – *périscolaires & mercredis*

- Toute demande irrégulière et/ou supplémentaire (ajout/annulation) nécessite une confirmation de la part du RESPONSABLE de l'accueil.
- Les demandes doivent être adressées par mail au RESPONSABLE de l'accueil.
- Pour les mercredis, vous pouvez inscrire votre enfant jusqu'au lundi soir pour le mercredi de la semaine suivante et ce, dans la limite des places disponibles
- Toute annulation effectuée une semaine (7 jours) avant la date concernée ne sera pas facturée
- Toute absence non justifiée par certificat médical communiqué dans la quinzaine suivant l'absence de l'enfant sera facturée.
- Trois absences non justifiées pourront nous conduire à suspendre l'accueil de votre enfant.
- Aucune demande de révision de facture ne sera instruite au-delà d'un mois à date d'émission.
- Les frais de relance restent à la charge des familles.

En cas de questions ou de difficultés (paiement, relationnelles, horaires, réservation), nous restons disponibles pour étudier ensemble des solutions adaptées à la situation :

Assistante de direction

Sana HANNACHI 04 50 72 34 40

abcj@associationbcj.fr

Coordinateur

Vincent SEGAUD 06 88 63 22 65

enfance-jeunesse@associationbcj.fr

Direction (sur rendez-vous)

Laurent LOYER 04 50 72 34 40

direction@associationbcj.fr

Tarifs 2023-2024

L'ASSOCIATION ABCJ

Frais associatifs

ADHESION	12 € par famille et par an
FRAIS D'ENVOIS (Facture par voie postale)	10 € par famille et par an
COTISATION LOCAUX JEUNES	5€ par jeune et par an

Les mercredis et centre de loisirs vacances

Tarifs à l'année	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	Hors SISAM
Quotient familial	0 à 400 €	400 à 620 €	621 à 800 €	801 à 1200 €	1201 à 1600 €	1601 à 1800 €	1801 et +	
FORFAIT de 8h30 >17h30	14.60€	15.71 €	16.77 €	16.77 €	19.47 €	21.12 €	23.83 €	45.78 €
*FORFAIT de 8h30>14h	11.22€	11,85 €	12.48 €	12.48 €	14.11 €	15.10 €	17.40 €	29.13 €
PETIT ACCUEIL (par ½ heure)	0,86 €	1,09 €	1,30 €	1,47 €	1,77 €	1,92 €	2,09 €	Inclus

*hors vacances

Frais de retard après 18h30 : 12.5€ par demi-heure

Les Bons CAF seront facturés à la famille en cas d'absence non excusée.

Les périscolaires

Tarifs à l'année	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7
Quotient familial	0 à 400 €	400 à 620 €	621 à 800 €	801 à 1200 €	1201 à 1600 €	1601 à 1800 €	1801 et +
Heures Incompressibles 7h30-8h30 et 16h30-17h30	1.72 €	2.17 €	2.60 €	2.94 €	3.54 €	3.84 €	4.18€
Par ½ heure De 17h30 > 18h30	0.86 €	1.09 €	1.30 €	1.47€	1.77 €	1.92 €	2.09 €

Frais de retard après 18h30 : 12.5€ par demi-heure

Pour les périscolaires et mercredis : La facturation s'effectue au début du mois suivant. Un prélèvement automatique est programmé en début de mois suivant (prélèvement SEPA), à cette fin nous vous demandons de compléter l'encadré SEPA (en cas de changement depuis la saison dernière) et de joindre un RIB.

Attention : Les frais de rejet de prélèvement (10€ par rejet) seront facturés aux familles.

Les tarifs sont modulés en fonction des ressources familiales et indexés sur la base du calcul de Quotient Familial (CAF/MSA). Les gestionnaires du SISAM appliquent une grille tarifaire commune par accueil.

Les grilles tarifaires de l'année sont votées au conseil syndical du SISAM.